

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), Mme ASTIER Martine (Pouvoir à M. EJNER Pascal), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à M. BOURDOLLE Philippe).

Secrétaire de séance : Mme Mathilde WISSOCQ

Affiché le : 07/07/2023

3. Annulation du titre n°100 du 25 avril 2023.

Le dimanche 14 mai dernier l'association « un rêve, une réalité » a organisé un spectacle avec des amateurs et professionnels qui ont participé bénévolement. L'association a pour objectif de réaliser le vœu des enfants porteurs d'une maladie grave ou d'un handicap. Ce concert a permis à une petite fille atteinte de mucoviscidose de réaliser son rêve qui était de chanter et de récolter des fonds afin de pouvoir concrétiser d'autres rêves.

La location de l'espace culturel du Crouzy a fait l'objet d'une convention avec une tarification à hauteur de 1 420 € (location et prestations techniques).

Lors de la signature de la convention l'objet du spectacle n'avait pas été clairement explicité et ce n'est que lors de la journée du 14 mai que la commune a pu se rendre compte du contenu du spectacle et de l'objet véritable de l'association.

A ce titre et au vu du contenu de ce spectacle, il serait bienvenu de valider à posteriori une location gratuite de l'espace culturel du Crouzy pour le dimanche 14 mai au profit de l'association « un rêve, une réalité » et d'annuler le titre n°100 du 25 avril 2023 d'un montant de 1 420 € rattaché au bordereau 35.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **de valider la location gratuite de l'espace culturel du Crouzy à l'association « un rêve, une réalité » pour le dimanche 14 mai 2023,**
- **d'annuler le titre n°100 du 25 avril 2023 d'un montant de 1 420 €,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

